

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 5/12/14	Dossier complet le 5/12/2014	N° d'enregistrement F05214 P0089

1. Intitulé du projet

Création d'une voie de desserte en impasse - Chemin de la Parée du Jonc - Saint Jean de Monts (projet établi dans le cadre du réaménagement du site d'une ancienne colonie de vacances)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	Projet de réaménagement d'une voie de desserte en impasse. La voirie s'étend sur un linéaire de 130 m avec largeur variable de 6,5 à 15,0m permettant ainsi l'accès aux lots, le retournement et le stationnement des véhicules en bout de voie. Projet réalisé dans le cadre de la réaffectation d'une ancienne colonie en 9 habitations à usage individuel (emprise totale de 6873 m²).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne la création d'une voie, dont l'accès se fera par le chemin de la Parée du Jonc. Cette voie se présente sous forme d'impasse desservant 9 lots, et permet de disposer de 4 places de stationnements sur sa partie la plus large (palette de retournement en bout de voie).

4.2 Objectifs du projet

La création de voie permettra:

- un accès par véhicules pouvant desservir les 9 habitations du lotissement;
- des stationnements supplémentaires dans sa partie la plus large;
- le retournement des véhicules afin de sortir au niveau du Chemin de la Parée du Jonc.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les bâtiments sont actuellement desservis par une voie gravillonnée sur une longueur de 110,0m sur environ 3,5m de large (emprise au sol d'environ 385 m² - cf. photos en annexe 3).

Durant la phase de réalisation de la nouvelle voie, les travaux concerneront:

- le terrassement et les fondations du tracé;
- la création d'une voie structurante sur une largeur de 6,50m à 15,0m;
- la mise en place de 3 dispositifs d'infiltration des eaux de ruissellement;
- les raccordements au réseau d'eaux usées, eau potable et réseaux souples.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit d'une voie de desserte pour véhicules motorisés permettant d'accéder aux 9 lots d'habitation. Les visiteurs pourront se stationner sur les emplacements réservés à cet effet en bout de voie (4 emplacements entre les lots 7 et 8). Les piétons pourront se déplacer sur un trottoir aménagé le long des lots 1 à 6 (largeur 1,50m). Les véhicules pourront faire demi-tour au niveau de la placette de retournement pour rejoindre le Chemin de la Parée du Jonc.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement sur son ensemble est inférieur à 1ha. Aucun bassin versant amont n'est intercepté (infiltration directe dans les sables). Aucune zone humide n'est impactée. Le projet n'est pas soumis à la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques.

Etant donné que l'ensemble des bâtiments existants sera conservé, le projet ne fait pas non plus l'objet d'un permis d'aménager (Cf. courrier de la mairie en annexe). Un permis de construire sera déposé pour chaque habitation afin de reconnaître le changement d'affectation des bâtiments.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Examen au cas par cas pour étude d'impact de travaux de création d'une voirie inférieure à 3 km.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Parcelle 15p section C1	1 065 m ²
Longueur	130 m
Largeur (min - max)	6,50m à 15,0m
Superficie voirie	1 055 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de la Parée du Jonc
85 160 St Jean de Monts

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 6 ' 51.4 " O Lat. 46 ° 48 ' 20.76 " N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 6 ' 57.03 " O Lat. 46 ° 48 ' 22.17 " N

Communes traversées :

Uniquement située sur la commune de St Jean de Monts

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Colonie créée dans les années 1950

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Réaménagement de bâtiments existants pour changement d'affectation (modification des bâtiments de la colonie pour création de 9 habitations à usage individuel - non concerné par la rubrique 33 de l'annexe à l'article R 122.2 du code de l'environnement).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est une ancienne colonie de vacances occupée par plusieurs bâtiments et une voie d'accès détériorée (Cf. planche photos en annexe 3).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de St Jean de Monts approuvé le 27 décembre 2011: Secteur du projet classé en zone Uc2, correspondant à un secteur pavillonnaire périphérique de densité assez faible.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé en bordure immédiate des ZNIEFF: Type 1 - 5025 Forêt de Monts Type 2 - 50250000 Forêt de Monts
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de St Jean de Monts
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune a fait réaliser un inventaire des ZH sur tout son territoire, le projet n'est pas situé en zone humide. Le passage du cabinet OCE sur site permet de confirmer qu'aucune zone humide n'est présente sur le site (diagnostic établi en suivant la méthode définie par l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune soumise aux risques littoraux Réalisation du Plan de Prévention des Risques Littoraux du Pays de Monts prescrit le 06/07/2012. Document en cours d'élaboration. Terrain situé à des cotes voisines de 4mNGF. D'après les premiers résultats de la modélisation recueillie auprès du service des risques de la DDTM le 26/11/2014, l'aléa est nul sur ce secteur.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en bordure immédiate de la ZPS FR5212009 "Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts". D'après le diagnostic écologique réalisé par OCE le 05/11/2014, il n'y a pas d'habitat d'intérêt communautaire sur le site, ni d'habitat d'intérêt communautaire prioritaire.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mais l'usage des bâtiments desservis par la nouvelle voie entraînera une consommation d'eau potable. Le site peut accueillir environ 36 personnes (4 par logements), ce qui représente un volume prélevé estimé à 4m3/jour (pour une consommation de 110 l/jour). Les bâtiments de la colonie présentaient une capacité d'accueil cumulée de 40 couchages. Le volume prélevé sera donc théoriquement plus faible qu'avant projet.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un léger décaissement sera nécessaire pour créer la voie.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement desservi par une voie gravillonnée qui permet déjà aux véhicules motorisés d'accéder à l'ensemble du site. La colonie a été construite à la fin des années 50. Le milieu est donc anthropisé depuis plus de 50ans, avec des zones de passage marqués jusqu'aux bâtiments qui seront conservés.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune soumise au risque de transport de matières dangereuses. Toutefois le projet se situe en bordure d'un chemin qui n'est pas concerné par les problématiques de transports des matières dangereuses (chemin de la Parée du Jonc en impasse et desservant la plage).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune soumise aux risques littoraux, sismiques, aux feux de forêt et au risque météorologique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruits liés à la période de travaux et à la fréquentation de la voie pour accéder aux habitations. Trafic peu important étant donné que la voie est une impasse. Le projet n'est pas en lui-même une source sonore. La fréquentation du site pourra engendrer des émissions sonores. Il est toutefois probable qu'en période estivale ces émissions soient moins importantes que lorsque le site accueillait une colonie de vacances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des vibrations les temps des travaux de construction.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun éclairage ne sera installé sur cette voie privée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le déplacement des véhicules à moteur entraîneront le rejet de gaz d'échappement dans l'atmosphère.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement provenant de la voirie seront orientées vers des dispositifs d'infiltration. La filtration des eaux se fera par le sol (sable) avant d'atteindre la nappe.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie en elle-même n'est pas productive de déchets. Par contre, l'occupation des habitations desservies sera source de production d'ordures ménagères (déchets collectés par la Communauté de Communes Océan Marais de Monts).
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réaménagement et remise en valeur d'un site aménagé existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remplacement d'une colonie de vacances par de l'habitat individuel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La partie Nord du site de l'ancienne colonie va être réaménagée pour accueillir un lotissement privé de 17 lots. Ce projet fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau concernant la rubrique 2.1.5.0 "Rejet d'eau pluviales" (superficie concernée: 1,2 ha). Il a également fait l'objet d'une évaluation des incidences de l'aménagement sur les objectifs de conservation du périmètre Natura 2000.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création de la voie de desserte en impasse se fait dans le cadre du réaménagement d'un site existant. Ce projet n'aura aucune incidence sur la sensibilité environnementale de la zone d'implantation ni d'impact potentiel sur l'environnement et la santé humaine.

Il ne semble donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

B.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée : x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : x
4	Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 3° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 3° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/6 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :

B.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5: Courrier de la mairie précisant que le projet global n'est pas soumis au permis d'aménager
Annexe 6: Document d'arpentage

C. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus x

Fait à *Beauvoir sur Mer*

le *03 Décembre 2014*

Signature

